

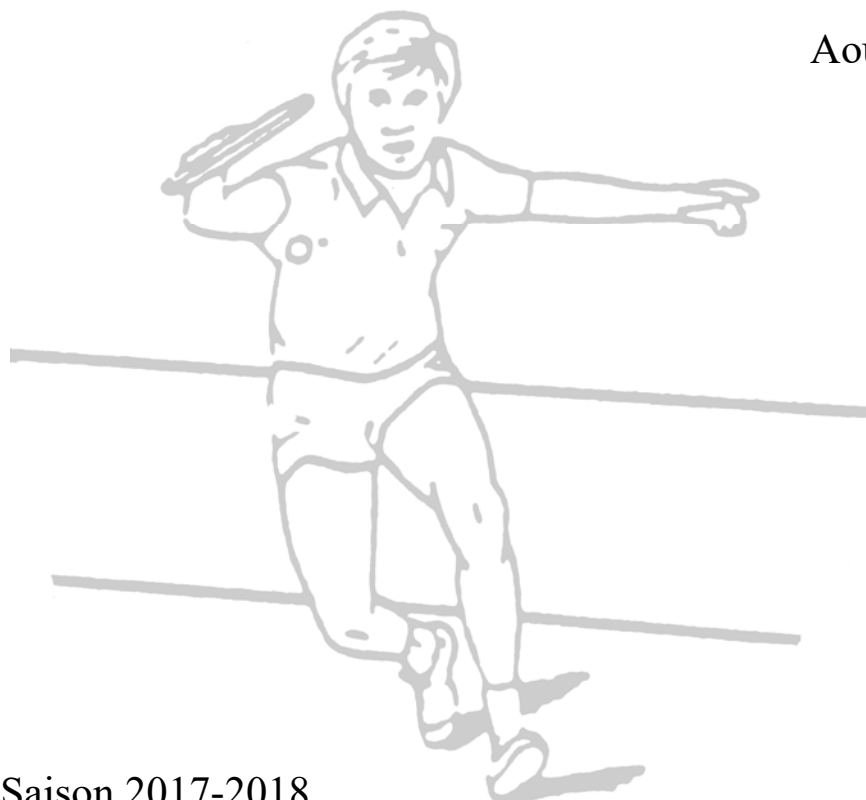
PROVINCE DE NAMUR

Aile Francophone de la Fédération Royale Belge de Tennis de Table.



BULLETIN OFFICIEL NAMUROIS

Août - Septembre 2017
Numéro 1



Saison 2017-2018

54^{ème} année

Bureau de dépôt : 5100 JAMBES

COMITÉ PROVINCIAL NAMUROIS

Numéro d'agrément : P705184

Siège social : Route de Namèche, 30 5310 LEUZE

CCP : BE93 0000 7057 4267

Editeur responsable

Bernard VAN KERM Route de Namèche, 30 5310 LEUZE

CENTRE NAMUROIS DES SPORTS

CAFETERIA

Gérants : Ronald et Michaël
Petite restauration

SALLE POUR RECEPTION
ET BANQUET (200 Couverts)
POSSIBILITE DE TOUTE ORGANISATION

ORGANISATIONS PONGISTES
DU COMITE PROVINCIAL NAMUROIS

AVENUE DE TABORA, 21 - 5000 NAMUR TEL: 081/73.32.47

BENADA

IMPRESSIONS

.Be

Réalise vos impressions sur tous supports

T-shirts, polos, sweats,
équipements sportifs, bâches, panneaux...

Nouveau

*Habillez votre vitrine,
Créez vos Stikers pour la maison*

Une seule adresse

071/78 52 52
www.benada.be

Rue Féral, 1
HAM s/SAMBRE

FÉDÉRATION ROYALE BELGE DE TENNIS DE TABLE

A.S.B.L AILE FRANCOPHONE

BULLETIN OFFICIEL DE LA PROVINCE DE NAMUR



Editeur responsable : VAN KERM Bernard Route de Namèche, 30 5310 LEUZE
Tél : 081 / 51 24 19 GSM 0477/77.51.61 E-mail : bernard.vankerm@skynet.be
Coordinateur : WINAND Philippe, Avenue de la Sauge, 13 5100 Jambes
Tél : 081 / 30 71 67 GSM : 0476 / 64.51.51 E-mail : piwi5100@gmail.com

SOMMAIRE

5	Abonnement au Bulletin Officiel	29	Portes ouvertes
6	PV de la réunion du CPN du 29 aout 2017	32	Résultats du challenge « Only Girls »
9	PV de l'assemblée provinciale du 1 ^{er} septembre	33	Calendrier Masters
16	Modifications à l'annuaire	35	Masters de TTSM Jambes
17	Carnet noir	36	Masters classements provisoires
18	Critérium provincial de classement		
19	Critérium provincial des jeunes		
20	Circuit provincial des jeunes Dandoy Sports		
22	Coupe de la province		
24	Championnats provinciaux		

Pour être régulièrement informés des nouveautés, visitez le site du
CPN :
www.frbtt-namur.be

ABONNEMENT AU BULLETIN NAMUROIS

Pour la saison 2017-2018 :

Un exemplaire obligatoire pour les clubs sera facturé 30€. Toute personne souhaitant recevoir le bulletin peut souscrire un abonnement dont le coût s'élèvera à 20€. Les B.O. seront édités environ toutes les six semaines. Dans ces coûts, il a été tenu compte du développement et de la maintenance de notre site internet.

Les informations officielles seront, à la fois, éditées dans le B.O. et sur notre site internet. Il est donc possible de consulter et d'imprimer le B.O. à partir du site provincial : www.frbtt-namur.be

Si vous souhaitez renouveler votre abonnement, n'oubliez pas d'effectuer le paiement sur le n° de compte : **BE29 0689 3158 2064.**

Rappel : Le présent bulletin sera encore envoyé aux abonnés dont le paiement n'a pas été enregistré. Il sera automatiquement mis fin à l'envoi du BO n° 2 d'octobre - novembre 2017 aux personnes n'ayant pas renouvelé leur abonnement.

Pour les nouveaux abonnés, veuillez renvoyer le formulaire ci-dessous.

DEMANDE D'ABONNEMENT

Nom et prénom :

Rue

Code postal : Localité :

désire souscrire, pour la saison 2017-2018, un abonnement au bulletin officiel namurois dont la redevance d'un montant de 20€ sera versé le compte : **BE29 0689 3158 2064** du Comité provincial namurois.

A renvoyer chez : M. Philippe Winand
Avenue de la Sauge, 13 - 5100 Jambes.
E-mail : piwi5100@gmail.com

Afin de continuer à recevoir le BO, n'oubliez pas de lui communiquer tout changement d'adresse

Réunion du Comité Provincial Namurois tenue à Temploux le mardi 29 août 2017.

SAISON 2017/2018 : P.V. N° 01 / 17-18.

Séance ouverte à 19h00.

Membres présents :

Mmes C. FOLIE, I. PIETQUIN ;

MM. F. FREDERIC, F. GRANDJEAN, L. LIESSENS, S. VANCROUTSEN, B. VAN KERM, P. WINAND.

Excusé :

M. J.-C. OGER

1. Approbation du P.V. :

Le PV n° 07 du 14/06/2017 est approuvé à l'unanimité des membres du C.P.

2. Secrétariat :

- A la demande du club de Flawinne, Claire FOLIE et Philippe WINAND ont homologué la salle.
- Le nombre d'équipes inscrites est en baisse dans toutes les provinces et particulièrement dans celle du Luxembourg.
Nous avons 89 équipes dames inscrites ce qui a valu la suppression de la division 4 provinciale et 577 équipes messieurs.

3. Trésorerie :

- Examen des clubs en dette. Les clubs de N047 SMS et N211 Hastière sont en dettes vis à vis de la province.
En particulier le club de SMS conteste son amende. Après débat et vote, elle est maintenue.
A l'avenir le CPN appliquera les prescriptions des RS en cas de dette d'un club, à savoir la disqualification de ses équipes de l'interclubs.
Pour mémoire, l'Art. C.7.1.05 des RS: Un club qui n'est pas en règle de trésorerie régionale et ou provinciale perd automatiquement sa qualification pour disputer l'interclubs.
Un recommandé sera envoyé à ces deux clubs.

4. Commission des Vétérans et Aînées :

- Le bureau de la CPNV s'est réuni le mardi 22 août 2017 :
 - Maintien de toutes les compétitions officielles et amicales comme la saison passée. Publicités diverses sur le site provincial, le bulletin vétérans, mails, etc.... ;
 - La participation namuroise aux différentes compétitions internationales : Trier, Helsingborg, Göteborg, Las Vegas ;
 - Médaille de bronze d'Irène Hecq en DA80 aux championnats d'Europe ;
 - 51 clubs ont une représentation vétérans ;
 - Budget CPNV 2017/2018 ;
 - Problématique omnium Ethias

5. Commission sportive :

- Masters : Les premiers viennent d'avoir lieu avec une participation habituelle.
- Les réponses au questionnaire des clubs sur le déroulement des matches en super division dames ne permettent pas de dégager une tendance de refonte.

6. Commission des jeunes :

- Le groupe comprend environ 18 jeunes dont la date de naissance se situe entre 2006 à 2011
- Trois stages ont été organisés à Malonne du 7 au 11 août, du 28 au 31 août (stage de détection), une partie du groupe est en stage et sera en compétition en Champagne Ardenne du 29/8 au 3/9.
- Pour ces 3 stages, l'adepts, après notre demande, nous accorde 2000€ soit 1500€ de moins que la saison dernière.
- L'Adepts a réduit d'une manière drastique les subsides accordés à l'Aile francophone avec pour conséquence une diminution de notre budget.
- Le programme d'entraînement des jeunes a été établi avec moins d'heures d'entraînement. Néanmoins, toute l'équipe fera le nécessaire pour garder un entraînement de qualité.
- Une participation de 50€ par stage (10€/par jour) et de 20€ pour les sélectionnés par compétition hors Belgique sera demandée.
- Les jeunes **non sélectionnés** pourront, toutefois participer aux compétitions en Champagne Ardenne, Alsace et Hasselt : **120€ comprenant le logement, les repas et l'encadrement.**
- Quelques jeunes se sont déplacés à Dusseldorf avec un encadrement.
- Laura et Aude Everard, Manon Detienne ont décidé d'arrêter les entraînements provinciaux.
- 2 ou 3 provinces francophone bénéficient d'un entraîneur valable rémunéré par l'Aile francophone.
- La convention entre le CPN et l'ASBL CFPPN doit être revue et le budget est à rediscuter.

7. Commission de propagande :

a) Tournoi Only Girls :

La publicité pour ce tournoi sera publiée sur la liste de diffusion.

b) Portes ouvertes :

14 clubs inscrits dont 5 terminées.

c) Labellisation :

Le budget habituel de 1000 € a été distribué aux clubs labellisés.

Suite à un problème d'impression des plaquettes, les palettes ne pourront pas être décernées aux lauréats lors de l'assemblée provinciale de début de saison.

La saison prochaine, tous les clubs participeront et l'inscription sera automatique. La grille va être revue dans le but de satisfaire aux souhaits de l'ADEPS qui financera à terme cette labellisation. L'accent sera mis particulièrement sur la formation des jeunes, la participation des dames aux compétitions et l'implication dans l'arbitrage.

8. Commission d'Arbitrage :

- Une nouvelle session de cours d'arbitre provincial aura lieu dans le courant d'octobre.
- Cette saison les clubs de 9 équipes et plus devront posséder un arbitre

9. AFTT - FRBTT- suivis des réunions :

AFTT

- La convention entre Philippe Saive Management et l'AFTT va être rompue.
- Les conditions de bénévolat restent inchangées.

- Un groupe se penche sur la révision des règlements de l'AFTT. Les remarques peuvent être faites à l'AFTT.
- Les premières factures de l'AFTT seront envoyées le 10 septembre avec paiement pour le 30/9.
- Des échanges d'informations sur la double appartenance vont avoir lieu avec la France.

10. **Divers**

- Léon Liessens va proposer des conditions sur l'organisation de stages pour jeunes dans les clubs.
- Une caution de 400 € sera demandée pour le prêt de matériel à Temploux.
- Le challenge du TT Namur a lieu en même temps que le masters de l'EBS suite au déplacement de ce dernier pour cause de concurrence avec le tournoi série A. Afin de ne pénaliser aucun club, 75 € seront déduits des frais d'inscription de l'EBS.

11. **Date prochaine de réunion du C.P.**

- A fixer ultérieurement.

Séance levée à 22h45.

SITE INTERNET PROVINCIAL : www.frbtt-namur.be

Secrétaire,

Président,

Ph. WINAND

B. VAN KERM

Aile Francophone de la Fédération Royale Belge de Tennis de Table – Province de Namur

A.P. des clubs du 1 septembre 2017 à Jambes.

P.V. n°AG1 SAISON 2017/2018

Séance ouverte à 19h30.

Membres présents :

Mme C. FOLIE, I. PIETQUIN, S. VANCROUTSEN ;
MM. F. FREDERIC, , L. LIESSENS, J.-C. OGER, P. WINAND.

Membres excusés :

M. F. GRANDJEAN ;
Mr B. VAN KERM.

1. Vérification des pouvoirs :

74 clubs présents ou représentés sur 82 clubs.

2. Approbation du P.V. de l'A.P. du 13 mai 2017

Le PV est approuvé à l'unanimité des clubs présents.

3. Allocution de M. Léon LIESSENS, vice-président du C.P. :

Bienvenue aux participants et remerciement au club de Jambes qui nous accueille.
Lorsque le Président est absent, il est remplacé statutairement par le vice-président.
M. Van Kerm est absent et ne préside pas pour deux raisons :

1ère raison : pour des ennuis de santé couverts par un certificat médical, nous lui souhaitons d'ailleurs un prompt rétablissement.

2ème raison : Bernard a présenté sa démission en tant que Président pour un différend avec les membres du C.P.N.

M. Van Kerm reste cependant membre du C.P.N.

Votre attention est attirée pour ce qui suit :

- **Factures C.P. (traitées par Jean-Claude Oger)**

Les factures C.P. se trouvent dans chacune de vos fardes, le délai de paiement est indiqué.
Les clubs souhaitant un étalement de cette dette doivent introduire une demande par mail chez oger.jeanclaudio@gmail.com

Ce mail reprendra obligatoirement les dates et les montants fractionnés que vous souhaitez. Si le montant prévu n'est pas apuré à la date donnée et choisie, un 1er rappel vous sera adressé avec un dernier délai limite.

Veuillez payer les factures émises par la province sur le **compte BE29 0689 3158 2064.**

- **Factures A.F. (demande d'étalement traitée par Léon Liessens)**

Pour les factures émises l'Aile francophone et que vous recevrez d'ici peu, si vous souhaitez une demande d'étalement du paiement de la facture, un mail doit être transmis chez Léon Liessens. liessens.leon@skynet.be

Ce mail reprendra obligatoirement les dates et les montants fractionnés que vous souhaitez. Votre demande sera ensuite gérée par l'Aile francophone.

- Veuillez payer les factures de l'Aile francophone sur le compte **BE33 3670 4556 0246**.

4. Rapport de M. Philippe WINAND, secrétaire provincial :

- La province compte toujours 82 clubs dont un qui a changé de nom, le TT Sartois est devenu le TT Sart-Lesves puisqu'il a changé de local et s'est installé à Lesves.
- Au niveau du nombre d'équipes, la province possède 576 équipes messieurs dont 553 provinciales -22 ; en dames nous avons 90 équipes dames dont 77 provinciales -11, ce qui a valu la suppression de la division 4.
- Concernant les affiliés, il est prématuré de faire des comparaisons puisque certains clubs n'ont rentré aucune affiliation.
- A ce sujet, les joueurs et clubs ont jusqu'au 14 septembre pour se réactiver via leur espace personnel ou en signant le formulaire de ré affiliation.
- Passé ce délai, l'inscription sur la liste de force ne sera plus possible que les jeudi et vendredi de chaque semaine.
- L'accent est mis une nouvelle fois pour que tout le monde possède son espace personnel sur le site de l'aile francophone et particulièrement les secrétaires de club. Plusieurs n'en disposent toujours pas. A l'avenir, toutes les tâches administratives à remplir par les secrétaires seront faites via cet espace, il donc primordial d'en disposer. Certains ont éprouvés des difficultés pour obtenir cet accès, elles étaient souvent dues à ce que l'adresse mail mémorisée dans le fichier central de l'aile n'était plus bonne. En cas de problème vous pouvez me contacter pour résoudre le problème.
- Intervention du contrôleur interclubs M Francis Frédéric qui insiste pour que les feuilles de match lui parviennent pour le mercredi au plus tard, il reçoit encore des feuilles le jeudi et le vendredi.

Le vendredi, une amende sera appliquée.

Pour les équipes « bye » ou qui déclarent « forfait », les règlements sportifs prévoient l'envoi d'un exemplaire reprenant les noms des quatre joueurs qui auraient dû disputer la rencontre. Pour votre facilité, vous pouvez encoder cette feuille directement sur le site, ce qui vous évitera un envoi.

Les clubs qui encodent les résultats sur ordinateur doivent veiller à les imprimer sur du 80 gr/m² et si possible, c'est encore mieux, sur du 60 gr/m².

5. Rapport des commissaires aux comptes

M. Jean-Claude OGER lit le rapport des commissaires aux comptes. Les comptes 2016-2017 ont été vérifiés et approuvés par les vérificateurs.

6. Présentation des comptes de la saison 2016-2017

- M. Jean-Claude OGER donne lecture des comptes de la saison 2016-2017 qui présentent un bénéfice de 14.499,05€.

7. Approbation des comptes de la saison 2016-2017

- Approbation des comptes à l'unanimité des membres présents.

8. Décharge

a) Aux commissaires aux comptes

À l'unanimité des clubs présents.

b) Aux membres du C.P.

À l'unanimité des clubs présents.

9. Nomination des commissaires aux comptes de la saison 2016-2017

Madame I. HECQ et messieurs E. ALOMAINE et B. BOUSREZ représentent leur candidature et sont élus à l'unanimité des clubs présents.

10. Présentation du budget de la saison 2017-2018

Il est en cours d'élaboration.

M. Jean-Claude OGER le transmettra à tous les Présidents et Secrétaires de club pour la fin du mois d'octobre. Ils pourront lui poser toutes les questions, si possible par mail.

11. Débat éventuel :

Néant

12. Communication de certaines Commissions :

a) CTJN :

- Cette année Tim Giltia rejoint les namurois déjà intégrés à l'internat : Natacha Koszulap, Estelle Duvivier, Louis Laffineur, Nicolas Degros et Boris Dobbelstein.
- Le groupe CTJN comporte actuellement une vingtaine de jeunes : composé de 2 jeunes nés en 2005, d'autres en 2006, 2008, 2009, 2010 et un en 2011.
- La saison dernière l'aile francophone intervenait financièrement. Cette saison, L'ADEPS a réduit d'une manière drastique les subsides accordés à l'Aile francophone, avec pour conséquence un budget jeunes moindre puisqu'il a été tenu compte de ce paramètre. Néanmoins, nous faisons le maximum pour maintenir des heures d'entraînement de qualité.

b) Commission d'arbitrage :

- Une formation d'arbitres provinciaux aura lieu cette saison, comme les précédentes depuis plusieurs années.
- Des examens d'arbitres régionaux, nationaux et internationaux seront aussi prévus
- Cet année, les clubs de 9 équipes et plus devront posséder au moins un arbitre.

c) CPNV :

- Francis FREDERIC entame sa 3^{ème} année à la Présidence d'une dynamique commission dont la composition reste identique aux saisons passées.
- Il n'y aura pas de bouleversements quant aux diverses épreuves inscrites au calendrier sportif, tant officielles qu'amicales.
- La publicité se fera comme par le passé à travers les bulletins namurois existants ainsi que notre site provincial. De plus tous les membres de la CPNV et plus particulièrement son secrétaire sont à votre entière disposition pour toutes les informations utiles.
- Remerciements aux divers responsables et aux clubs qui s'investissent pour les plus de 40 ans. Nous avons la chance que notre mouvement offre une belle stabilité par rapport à certains secteurs.
- Nous espérons toujours mieux, toujours plus, en songeant particulièrement aux clubs autres que ceux qui ont désigné un responsable. La besogne est vraiment mini :me, il n'y a aucune contrainte ni obligation. C'est une autre façon de voir le ping.
- Bonne année sportive, pleine de satisfactions.

d) Commission de propagande :

• **Labellisation :**

Cette année, les clubs de Vedrin et Malonne ont reçu une palette d'or ; celui de la Cipale une palette d'argent et ceux de Rouillon et Suarlée celle de bronze.

Ces récompenses seront remises par l'aile francophone qui a eu un problème technique pour l'impression des plaquettes.

Ont obtenu un label jeunes, les clubs de Andenne, Vedrin, Rouillon, La Cipale et Malonne.

Les labels dames sont revenus à Philippeville et Malonne. Comme l'an passé, les prix aux clubs labellisés sont offerts par le comité provincial. Ils les ont reçus cette semaine.

Pour la prochaine saison il n'y aura plus d'inscription nécessaire, tous les clubs participeront automatiquement. La grille des points a été revue afin de l'adapter progressivement aux exigences de l'ADEPS qui financera la labellisation peut être à partir de 2019.

La grille qui n'est pas encore officielle sera diffusée prochainement.

• **Portes Ouvertes:**

Nous sommes actuellement à 14 clubs qui y participent, pour un nombre de 15 en fin de saison dernière, ce qui est donc encourageant.

Sont déjà inscrits :

CTT Dinant, Les Isnes, Royal Bouge, VedriNamur, TTSC Moustier, CTT

Philippeville, La Cipale, CTT Somzée, TT Leuze 65, TT Malonne, Impérial

Bossière, Champ d'en Haut, Palette Suarlée et TT Rail Namur.

Les autres clubs sont encouragés à y participer, vous avez jusqu'au 15 mars 2018 pour le faire.

- **Challenge « Only Girls » :**

Comme son nom l'indique est réservé aux dames. Il se déroulera cette année le 24 septembre au local du TTSC Moustier.

Il se joue par équipe de deux, une classée et une non-classée ou non-affiliée et par handicap. Ce nouveau challenge, dont c'est la deuxième édition est l'occasion pour les jeunes joueuses ou les parents ou amies de vos affiliées de jouer en équipe dans une bonne ambiance avant tout amicale.

Mesdames, ce challenge est pour vous.

- **Circuit Provincial des Jeunes Dandoy Sport :**

Alors qu'arrive la reprise du championnat, d'autres compétitions se profilent déjà à l'horizon. C'est le cas du circuit des jeunes Dandoy-sports. La première phase aura lieu le 15/10/2018.

Certaines personnes se posent peut-être la question suivante : " le circuit Dandoy qu'est-ce-que c'est ? Qui peut participer ?".

Qui ? Il s'agit d'une compétition réservée aux jeunes joueurs (poussin à cadet)

Quand ? La compétition se déroule en 4 phases (15/10/2017-26/11/2017-21/01/2017-18/02/2018)

Comment ? Les joueurs sont repartis en 4 divisions. A la fin de chaque phase, les vainqueurs montent de divisions et à l'inverse les derniers sont rétrogradés. Un classement est établi par catégorie d'âge.

But ? Cette compétition permet aux plus jeunes joueurs de se familiariser avec la compétition. Ils ont ainsi l'occasion de rencontrer des joueurs du même âge. Ce qui n'est pas toujours très courant en championnat ou en club.

Où ? Les phases sont réparties entre les clubs de Vedrinamur et Philippeville. Le maximum est fait pour essayer de faire évoluer les joueurs dans la salle la plus proche de chez eux. Il n'est cependant pas toujours possible de satisfaire toutes les demandes. Il se peut qu'en fonction du nombre de participants, la répartition des salles soit modifiée.
La dernière phase réunira l'ensemble des participants à Tabora (Namur)

Comment s'inscrire ?

En faisant parvenir le formulaire dûment complété pour le 10/10/2017 au responsable M. Frédéric Grandjean. Ce formulaire est à télécharger sur le site du CPN.

- **Stages de propagande (en remplacement de Godinne)**

Au cours de cette saison, les clubs désireux d'organiser 2, 3, 4 ou 5 jours de stage en externat doivent se faire connaître en indiquant les dates souhaitées (adresse mail Léon Liessens)

La participation des clubs sera récompensée. Un budget sera alloué avec des paramètres qui seront déterminés sous peu.

e) **Commission sportive (coupe) :**

Nouvelle formule.

Merci à Jean-François Dozot, Stéphane Janssens, Joffroy Henrard, Jean-Pol Koszulap, Claire Folie et Frédéric Grandjean.

La première phase de cette compétition se déroulera le 21 octobre dans les clubs qui auront postulé. Cette première phase se jouera par poule de 4 équipes. Ensuite, la compétition se poursuivra en tableaux dans les clubs qualifiés, les deux premières équipes de poules étant sélectionnées pour le tableau final et les deux dernières pour le tableau de consolation.

La rencontre doit se jouer le jour choisi par le club visité dans le courant de la troisième semaine de chaque mois à 20h, sauf arrangement entre les deux équipes concernées.

Nous avons besoin de vous pour que cette compétition rencontre à nouveau du succès. N'oubliez pas qu'elle est la seule à se jouer par handicap et permet ainsi à tous les joueurs quel que soit leur classement de se rencontrer.

Cette compétition est récompensée par la Province de Namur qui remet un chèque de 1000€ aux vainqueurs et 500€ aux finalistes, hommes et dames.

13. Clôture par le Président de séance

- **Propagande**

Après Isabelle Pietquin, le Président insiste pour que tous les clubs fassent un effort pour recruter des jeunes ou des moins jeunes qui ne seront pas, nécessairement, repris aux entraînements provinciaux. Ils deviendront le tissu des clubs, n'oublions pas que notre ping vieillit.

Pour rappel des compétitions dites de propagande

- Only girls, les stages, le circuit Dandoy sports avec les prix réservés aux participants ;
- Les P.O., chèque Dandoy de 75€, paiement de 40€ pour la présence d'un moniteur diplômé, ristourne d'environ 11€ sur l'affiliation.
- Le Circuit Dandoy Sports
- Les stages

Le bénéfice affiché par le CPN sera, à nouveau, distribué dans le cadre des paramètres établis par Bernard Van Kerm lors de la saison dernière ; 7348,06 € ont été payés pour la saison 2016-2017 et 8179,84 € seront distribués à l'issue de la saison 2017-2018

- **Pour terminer :**

- Une meilleure connaissance, des règlements sportifs et des lois du jeu, permettrait de réduire fortement les tensions inutiles. Avec ses formations, la commission d'arbitrage agit dans ce sens.
- N'oubliez pas de consulter régulièrement notre site internet et faites des remarques afin de l'améliorer : www.frbtt-namur.be, vous pouvez consulter également notre page Facebook ainsi que le site « info-ping »
- **Le seul calendrier officiel est celui publié sur notre site**, vérifier les dates et les heures, il peut y avoir un changement de dernière minute. Evitons les forfaits !

- Soyons fair-play en toutes circonstances, tâchons tous ensemble d'améliorer l'accueil des équipes adverses, le ping n'étant pas la guerre.

Stop à la morosité, le tennis de table doit rester une détente, une fête

Séance levée à 20h45.

Le secrétaire,

Ph. WINAND

Le président ff,

Léon LIESENS

SITE INTERNET PROVINCIAL : www.frbtt-namur.be

Bonne saison à tous.

Modifications à l'annuaire

N023 Forbot Dinant

Adresse de la salle : Ancienne caserne militaire
Rue Arthur Defoin, 215 à 5500 Anseremme

N027 EBS

Responsable interclubs national : CATSAMPAS Francoli, Try des Fosses, 35 à 5060 ARSIMONT

Tél. : 071/51.70.52 GSM : 0479/44.09.27 Email : francoli.catsampas@skedia.be

Responsable interclubs prov. messieurs : MARTELLA Fabrizio, Rue Joseph Wauters, 1 à 6250 ROSELIES

Tél. : 0498/92.45.28 Email : fmartella@hotmail.com

Responsable interclubs prov. Dames : BLANCHART Christelle, Rue des Combattants, 40 à 5060 FALISOLLE

Tél. : 071/77.01.22 GSM : 0495/60.91.68 Email : vincechris@hotmail.com

N037 Royal Andenne

Adresse de la salle : Avenue du Roi Albert, 139 à 5300 Andenne

N051 Vedrinamur :

Trésorier : Mr Allard Daniel Rue de la Tisza, 3 5001 Belgrade

Tél : 081/730328 GSM : 0471/603738 Email : daniel.allard53@gmail.com

N109 Erpent:

Secrétaire : Mr MARCHAL Yves Email : carifun2@hotmail.com

N112 Astérix Saint Marc :

Responsable interclubs dames: PINTIAUX Lionel, Rue du Beau Vallon, 168 à 5001 St Servais

Tél. :081/34.06.57 GSM : 0475/39.77.64

N118 Profondeville

Adresse de la salle : SALLE DE GYM DE L'ECOLE COMMUNALE
Try Saint-Pierre à 5170 Profondeville

N119 Bossière

Adresse de la salle : COMPLEXE SPORTIF BOSSIEROIS
Rue de la Croix Rouge, 11 à 5032 Bossière

N129 Palette Fossoise :

Secrétaire : adresse mail : maureen.dbq@gmail.com

N153 Ligny

Adresse de la salle : Centre Culturel
Rue du Pirou, 8 à 5140 Ligny

N163 Palette Suarlée :

Secrétaire : adresse mail : depas.francis@gmail.com

N182 La Croisette Gedinne

Secrétaire : LALOUX CHRISTOPHE, RUE DE SNAYE, 21 à 5574 PONDROME

Tél. : 082/71 40 08 GSM : 0477/19 07 49 Email : ch.laloux@skynet.be

Adresse de la salle : Hall de la Morie, Rue de la Morie, 18 à 5575 GEDINNE

N189 Arsimont

Adresse de la salle : Hall Omnisports
Rue Pont Sainte Maxence, 1 à 5060 Auvelais

Carnet noir

Stéphane GUIDON, ancien joueur du club de Malonne, papa de Morgane et frère de Xavier.

Guy TRAENS, ancien joueur du club de Isnes.

Léon Anciaux, ancien arbitre international et papa de Vincent.

Le CPN souhaite aux familles leurs sincères condoléances.

CRITERIUM PROVINCIAL

(séries de classement)

1^{ère} phase éliminatoire B & C (dames & messieurs) : 22 octobre 2017

2^{ème} phase éliminatoire D, E & NC (dames & messieurs) : 29 octobre 2017

Phase finale dames et messieurs : 4 novembre 2017

La 1^{ère} et 2^{ème} phase éliminatoire auront lieu au Centre Namurois des Sports (Avenue de Tabora - 5000 NAMUR) et la phase finale aura lieu au Hall Omnisports de Temploux (rue Visart de Bocarmé, 20 – 5020 TEMPLoux).

NOM : PRENOM :
Date de naissance :/...../..... Sexe : Classement :
ADRESSE : N° :
Code postal : Localité :
Téléphone :/ GSM :/
E-mail :
CLUB : Indice : N..... N° Licence

Le droit d'inscription s'élève à **6 €** payable sur place.

L'absence prévenue sera sanctionnée d'une redevance administrative de **10 €** (inscription comprise).

L'absence non prévenue sera sanctionnée d'une amende de **20 €** (inscription comprise).

Puisque le club ne sera plus invité à payer les « absences », tout paiement non effectué par le joueur dans le délai fixé sera suivi d'une suspension jusqu'à paiement du montant réclamé.

Signature du participant

Signature des parents ou tuteur
(obligatoire pour les mineurs d'âge)

Ce formulaire est à transmettre, complété et signé :

- **avant le mardi 10 octobre 2017 pour les catégories B & C**
- **avant le mardi 17 octobre 2017 pour les catégories D, E & NC**

L'inscription peut se faire en ligne via (le lien est sur le site) :

http://affrbtt-asbl.be/compet_indi/AFFRBTT_COMPET_INDIV_INSCRIPTIONS.html

Pascal NOËL
Rue Saint-Roch, 43
5670 NISMES

E mail : pascal.noel.cpn@gmail.com

L'inscription à la phase éliminatoire rend la participation obligatoire à la phase finale en cas de qualification.

CRITERIUM PROVINCIAL JEUNES

Local : **Centre Namurois des Sport, Avenue de Tabora, 21 – 5000 NAMUR**

Horaire : **Présence obligatoire une demi-heure avant le début de la série.**

Lundi 30/10/2017

- 10 H 00 : phase éliminatoire Préminimes
- 11 H 00 : phase éliminatoire Minimes
- 12 H 00 : phase éliminatoire Cadet(te)s
- 13 H 00 : phase éliminatoire Junior(e)s
- 14 H 00 : phase éliminatoire Espoirs -21 ans filles & garçons
- 15 H 00 : phase finale Préminimes et Minimes.
- 16 H 00 : phase finale Cadet(te)s
- 17 H 00 : phase finale Junior(e)s
- 17 H 30 : phase finale Espoirs -21ans

NOM : PRENOM :

Date de naissance :/...../..... Sexe : Classement :

Adresse : N° :

Code Postal : Localité :

Téléphone :/ GSM :/

E-mail :

CLUB : Indice : N..... N° Licence :

Pré-qualifications pour la phase finale (seuls les joueurs prévenus sont dispensés de la 1^{ère} phase)

- Juniors : au maximum, les 6 joueurs inscrits ayant le plus haut classement
- Cadets : au maximum, les 6 joueurs inscrits ayant le plus haut classement
- Minimes : au maximum, les 4 joueurs inscrits ayant le plus haut classement
- Préminimes : au maximum, les 2 joueurs inscrits ayant le plus haut classement

La phase finale est supprimée lorsqu'il y a moins de 13 inscriptions.

Le droit d'inscription s'élève à 6 €.

L'absence prévenue sera sanctionnée d'une redevance administrative de 10 € (inscription comprise).

L'absence non prévenue sera sanctionnée d'une amende de 20 € (inscription comprise).

Tout paiement non effectué par le joueur dans le délai fixé sera suivi d'une suspension jusqu'à paiement du montant réclamé.

Signature du participant

Signature des parents ou tuteur
(obligatoire pour les mineurs d'âge)

Ce formulaire est à transmettre, complété et signé **avant le mardi 17 octobre 2017 (mail ou courrier)**

L'inscription peut se faire en ligne via (le lien est sur le site) :

http://affrbtt-asbl.be/compet_indi/AFFRBTT_COMPET_INDIV_INSCRIPTIONS.html

Pascal NOEL
Rue Saint-Roch, 43
5670 NISMES
GSM : 0473 / 29 37 51.
E-mail : pascalnoel.cpn@gmail.com



CIRCUIT PROVINCIAL « DANDOY-SPORTS » SAISON 2017- 2018

Règlement.

Le circuit provincial des jeunes se déroulera en 4 phases : 15/10/2017-26/11/2017- 21/01/2018.

La dernière phase se jouera le 18 février 2017 à Tabora (Namur)

Les locaux : Vedrinamur et Philipeville.

INSCRIPTIONS :

- Cette compétition provinciale est réservée aux poussins, préminimes, minimes, cadets, garçons et filles affiliés ;
Pour une question de couverture d'assurance, **sont exclus les « licences A »**
- Les filles participeront avec leur classement « messieurs » ;
- **L'inscription sera acceptée uniquement sur le formulaire officiel à renvoyer par mail chez :**

M. Frédéric Grandjean. E-mail : frederic.grandjean@hotmail.com

Pour le mardi 10/10/17 au plus tard.

- Le droit d'inscription s'élève à **2,50 € par phase et est dû au club organisateur** même en cas de non-participation sauf si l'absence est justifiée et prévenue 48h à l'avance ;
- Le début de la compétition est fixé à 10h00, présence requise dès 09h30 ;
- Fin de la compétition prévue à 16h00 ;
- Tous les participants recevront le programme de la journée dès leur arrivée ;

QUALIFICATION DES JOUEURS:

- Les 96 ou 112 premiers inscrits, seront retenus pour la première phase, les suivants seront repris sur une liste de réserve ;
- Les 96 ou 112 participants ainsi que 10 premières réserves seront prévenus par téléphone ou par courriel ;
- Pour les phases 2, 3 et 4, il sera tenu compte des résultats des phases précédentes.

REPARTITION DES JOUEURS

- Les joueurs sont répartis en 4 divisions toutes catégories confondues, garçons et filles ;
- Chaque poule sera composée de 8 joueur(se)s ;
- Pour la première phase, les joueur(se)s seront répartis dans les poules en fonction des critères suivants :
 1. des classements finaux de la saison précédente ;
 2. leur classement : **D6 maximum (classement messieurs pour les filles) ;**
 3. leur date de naissance ; à classement égal, les plus jeunes seront placés devant leurs aînés ;
- Pour les phases suivantes, il sera tenu compte du système « montées/descentes » décrit ci-dessous.

NOMBRE DE DIVISIONS :

96 participants

Division 1 : 1 poule de 8
Division 2 : 3 poules de 8
Division 3 : 4 poules de 8
Division 4 : 4 poules de 8

112 participants

Division 1 : 1 poule de 8
Division 2 : 3 poules de 8
Division 3 : 4 poules de 8
Division 4 : 6 poules de 8

Des ajustements peuvent être effectués selon le nombre d'inscrits.



MONTEES ET DESCENTES :

- **Division 1 :** les 3 derniers de la division 1 descendent en division 2.
- **Division 2 :** Le premier de chaque poule de division 2 monte en division 1 et les 3 derniers descendent en division 3.
- **Division 3 :** Les 2 premiers de chaque poule montent en division 2 ainsi que le plus jeune des 3^{ème}
Si 96 participants les 2 derniers de chaque poule de division 3 descendent en division 4
Si 112 participants les 3 derniers de chaque poule de division 3 descendent en division 4
- **Division 4 :** les 2 premiers de chaque poule montent en division 3.

Les joueurs absents seront automatiquement classés derniers de leur poule et rétrogradés dans la division inférieure.

Classement :

Après chaque poule, un classement par catégorie d'âge : poussins, préminimes, minimes, cadets, filles et garçons. L'attribution des points se fera suivant le tableau repris ci-dessous, en fonction des divisions dans lesquelles les joueurs auront joués et de la place obtenue.

	Division 1	Division 2	Division 3	Division 4
Premier	20 Points	16 Points	12 Points	8 Points
Deuxième	19 Points	15 Points	11 Points	7 Points
Troisième	18 Points	14 Points	10 Points	6 Points
Quatrième	17 Points	13 Points	9 Points	5 Points
Cinquième	16 Points	12 Points	8 Points	4 Points
Sixième	15 Points	11 Points	7 Points	3 Points
Septième	14 Points	10 Points	6 Points	2 Points
Huitième	13 Points	9 Points	5 Points	1 Point

Les joueurs absents ne comptabiliseront aucun point, par contre les joueurs qui auront un (w-o) dans leur poule gagneront 3-0.

Des prix (médailles, coupes ou autres) seront offerts dans chaque catégorie lors de la dernière phase, qui se déroulera à Tabora le 18 février 2018.

Attention : Il faut participer à minimum 3 phases pour être récompensé.

RESPONSABILITE DU CLUB ET DES PARENTS :

En cas d'accident dans l'aire de jeu de la salle, le cluborganisateur et les joueurs sont assurés.

Si l'enfant se blesse en dehors de la salle où se déroule la compétition, le club organisateur ne sera pas tenu pour responsable. Cette responsabilité incombe aux parents.

REGIONALISATION :

Nous essayons, autant que possible, d'établir une régionalisation en tenant compte également que des enfants d'une même famille puissent jouer dans le même local.

Pour la réussite de cette épreuve, nous souhaitons que les parents acceptent de se rendre dans le local désigné pour la compétition même si celui-ci ne se trouve pas à proximité immédiate de leur domicile.

Nous essayons de donner satisfaction au plus grand nombre mais hélas ce n'est pas toujours possible.

Cette compétition entièrement dédiée aux enfants doit se dérouler dans des conditions optimales avec en toile de fond : l'apprentissage du jeu, règles et du fair-play.



SITE INTERNET DE LA PROVINCE

www.frbtt-namur.be

COUPE DE LA PROVINCE

- La coupe organisée par le C.P.N. est réservée aux dames et messieurs affiliés et actifs au sein d'un club. Les rencontres se disputent par équipes de 2 à 4 joueurs appartenant au même club sans restriction de classement des participants. Les noms des joueurs devront être communiqués avant la compétition au responsable de la coupe. A chaque tour, uniquement 2 des 4 disputeront les matchs de simple. Le match de double peut être disputé par 2 des 4 joueurs quels qu'ils soient.
- Une dame ne peut être alignée dans la compétition messieurs.
- La coupe se joue suivant les règlements sportifs de la Fédération et elle sera attribuée au club de l'équipe victorieuse.
- La coupe se joue selon la formule « CORBILLON » en **4 sets gagnants de 11 points**, les 2 joueurs visités qui jouent les simples étant désignés par les lettres A et B et les 2 joueurs visiteurs qui jouent les simples par les lettres X et Y. Ces lettres sont désignées par tirage au sort dans chaque équipe.
- L'ordre des rencontres est le suivant :
 1^{er} simple : visité 1A - visiteur 1X et 2^{ème} simple : visité 2B - visiteur 2Y
 Double
 3^{ème} simple : visité 1A - visiteur 2Y et 4^{ème} simple : visité 2B - visiteur 1X
- Toutes les rencontres doivent être jouées sauf lors de la journée finale.
- Un club peut inscrire le nombre d'équipes qu'il désire, elles seront différenciées par lettre majuscule. Un joueur ou une joueuse ne peut être inscrite que dans une seule équipe.
- Les joueurs devront obligatoirement disputer leurs matchs de coupe en s'alignant avec **leur classement du moment**, même si celui-ci a été modifié en cours de saison.
- Chaque set débute avec l'handicap.
 Les résultats ne seront pas repris sur les fiches individuelles. Le juge-arbitre indiquera sur la feuille de matchs les résultats avec handicap.
 Pour le double, on additionnera les points d'handicap des 4 joueurs participant réellement au double. Ce nombre sera divisé par 4.
 Si le reste du quotient est égal à 0, c'est ce quotient qui est attribué.
 Si le reste du quotient est différent de 0, le quotient est arrondi à l'unité supérieure.
 L'handicap de 1 point est donc possible.
- La date de clôture d'inscription des équipes est fixée au **1^{er} octobre**.
- Le premier tour est joué en poule de 4 équipes sauf si le nombre d'équipe ne le permet pas. Suivant le nombre d'équipes inscrites, des têtes de séries pourront être exemptées du premier tour. Les têtes de séries éventuelles ainsi que les deux premiers de chaque poule poursuivront la compétition en tableau final.
- Les troisièmes et quatrièmes de poule seront qualifiés pour **la coupe de consolation** qui se poursuivra en tableau. Les équipes concernées devront **confirmer leur participation** à cette compétition.
- Un tirage au sort intégral et « orienté » est réalisé en début de saison en vue de constituer les poules. Pour la journée finale, le tirage aura lieu sur place.
- « Orienté » signifie que les équipes d'un même club sont réparties dans le tableau de manière telle qu'elles se rencontrent le plus tard possible.
- Un nouveau tirage au sort « orienté » sera réalisé pour les équipes participantes dans chaque tableau. Pour la journée finale, le tirage au sort aura lieu sur place.

- La phase de poule se disputera dans un ou plusieurs locaux (le minimum possible), attribués suite à un appel à candidature.
- Les locaux des tours suivants seront désignés à l'avance en fonction du tableau final.
- Lors de l'inscription, chaque club devra indiquer le jour choisi pour chacune de ses équipes à domicile.
- Au tour suivant la première journée, l'équipe qui se trouve dans la partie supérieure du tableau sera l'équipe « visitée ». A partir du deuxième tour, l'équipe qui a été « visiteuse » au tour précédent devient « visitée ». Si au tour précédent, les deux équipes ont été « visitées » ou les deux « visiteuses », c'est l'équipe qui se trouve dans la partie la plus haute du tableau qui devient « visitée ». A partir du deuxième tour, lors de la parution des résultats dans le bulletin officiel ou sur le site de la Province, l'équipe « visitée » sera soulignée dans le tableau.
- Les rencontres du tableau seront programmées dans le courant de la **troisième semaine** de chaque mois à **20h** suivant le jour indiqué par les équipes visitées.
- Avec l'accord des deux clubs concernés et information préalable au responsable de la coupe, le match pourra être déplacé.
- Le responsable de la coupe ainsi que la commission sont désignés par le C.P.N. pour la durée d'une saison (voir le site de la Province)
- Les feuilles d'arbitrage correctement et complètement remplies avec écriture lisible seront envoyées pour le jeudi suivant la rencontre au responsable de la coupe afin d'assurer une publication rapide des résultats et ainsi permettre à chaque qualifié de connaître son futur adversaire. Le non-respect de cet article sera passible d'amendes au tarif prévu par la province.
- Le droit d'inscription par équipe est fixé par le C.P.N. et le montant doit être versé au C.C.P. 000-0705742-67 du T.T. C.P.N.
- Les ½ et finales Messieurs ainsi que les finales Dames (coupe et consolation) seront disputées dans un local qui sera désigné par le C.P.N. L'horaire de ces rencontres sera déterminé et communiqué en temps utile aux clubs concernés.
- Dans la mesure des possibilités financières, il sera ou non attribué des prix lors de la journée finale.
- La coupe sera remise lors du souper des champions au club de l'équipe victorieuse qui en aura la garde pendant toute la saison. Elle sera acquise définitivement par le club qui l'aura gagnée trois fois consécutivement ou cinq fois non consécutivement.
- La commission responsable de la coupe sera compétente pour trancher toutes contestations ou litiges éventuels ainsi que les différents points non prévus au présent règlement. Ses décisions seront sans appel.
- Il est important de savoir à l'avance que les équipes qualifiées pour la finale francophone du 1 mai **doivent impérativement, sous peine d'amende, participer** à cette journée. Les vainqueurs de la coupe provinciale sont concernés par ce point ainsi que le finaliste de la province d'accueil de la compétition (chaque province étant concernée 1 fois tous les 5 ans)

Championnats Provinciaux 2018

Dates : Samedi 6 et Dimanche 7 janvier 2018 ;
Dimanche 14 janvier 2018.

Lieu : Centre Namurois des Sports, Avenue de Tabora à Namur.

Tables : Tables de marque STIGA.

Balles : *** Agréées (balles blanches)

Horaire : L'horaire programmé lors de l'élaboration des tableaux sera transmis aux Secrétaires de clubs pour la fin décembre. Les secrétaires sont priés de transmettre les informations auprès de leurs affiliés inscrits.

Inscriptions :

1) inscription directe sur votre espace personnel

2) inscription directe sur le site : https://affrbtt-asbl.be/compet_indi/AFFRBTT_COMPET_INDIV_INSCRIPTIONS_S.html

3) mail chez M. Philippe Winand : piwi5100@gmail.com

Formulaires à télécharger sur le site de la Province : [lien](#)

<http://frbtt-namur.be/competitions/competitions-individuelles/championnats-provinciaux/>

pour le dimanche 3 décembre 2017 au plus tard.

Aucune inscription ne sera acceptée passé cette date.

Tableaux : L'élaboration des tableaux aura lieu le 19 décembre 2017 à partir de 19h00 au hall omnisport de Temploux, Rue Visart de Bocarmé, 30

Frais d'inscription : 5,00 € par série (simple) et 8,00 € (par équipe de double).

Le montant total par club sera envoyé aux secrétaires

Compte n° BE29 0689 3158 2064 du Comité Provincial Namurois.

Lors d'une absence non prévenue (48 heures à l'avance) chez le juge-arbitre, le montant du droit d'inscription sera doublé.

Juge Arbitre : Philippe Winand - piwi5100@gmail.com - 0476/645 151

Remarques :

En cas de déséquilibre dans le nombre d'inscriptions pour les 3 journées, le C.P.N pourrait modifier quelque peu le programme prévu.

Séries d'âge :

Jeunes

- Poussins : 2009 et plus tard

Remarque : Cette catégorie n'existant pas encore aux championnats de Belgique, ceux qui souhaitent, éventuellement, y participer doivent s'inscrire en préminimes.

- Préminimes: les joueurs nés en 2007 ou 2008
- Minimes: les joueurs nés en 2005 et 2006.
- Cadets: les joueurs nés en 2003 et 2004.
- Juniors: les joueurs nés en 2000, 2001 et 2002
- -21: les joueurs nés en 1996, 1997, 1998 et 1999

Vétérans

- V40: les joueurs nés entre 1977 et 1968
- V50: les joueurs nés entre 1967 et 1958

- V60: les joueurs nés entre 1957 et 1953
- V65: les joueurs nés entre 1952 et 1948
- V70: les joueurs nés entre 1947 et 1943
- V75: les joueurs nés entre 1942 et 1938
- V80: les joueurs nés entre 1937 et 1933
- V85: les joueurs nés en 1932 et avant.....

Programme :

Samedi 6 janvier :

Aînées - Vétérans 40 - 50 – 60 – 65 – 70 – 75 – 80 - 85
 Poussins - Préminimes - Minimes - Cadets - Juniors - Moins 21 ans (Filles et garçons)
 Toutes les séries simples et doubles + mixtes

Remarque : un tour préliminaire par poule sera organisé en simple.

Dimanche 7 janvier :

N.C. : Simples Dames et Messieurs
 E : Simples Messieurs
 D : Simples Dames et Messieurs
 C : Simples Dames et Messieurs
 B : Simples Dames et Messieurs

Dimanche 14 janvier :

N.C. : Doubles Dames et Messieurs + Mixte
 E : Doubles Messieurs
 D : Doubles Dames et Messieurs + Mixte
 C : Doubles Dames et Messieurs + Mixte
 B : Doubles Dames et Messieurs + Mixte

Articles des règlements sportifs concernant les inscriptions aux Championnats Provinciaux.

Section 1 Principes

Sous-section 1 Championnats Individuels Nationaux

Art. D.1.1.01. Des championnats individuels nationaux pour toutes les catégories et pour toutes les séries, tant en simples qu'en doubles, sont organisés chaque année selon les modalités décrites dans les Règlements Sportif de la F.R.B.T.T.

Sous-section 2 Championnats individuels AFTT

Art. D.1.2.01. Des championnats individuels de l'AFTT pour toutes les séries en simples sont organisés chaque année à la date déterminée par la CA de l'AFTT.

Art. D.1.2.02. Selon les modalités décrites dans les Règlements Sportif de la F.R.B.T.T., cette compétition sert ou non d'épreuve éliminatoire qualificative pour les championnats individuels nationaux dans les séries énumérées.

Art. D.1.2.03. En messieurs, sont organisées les épreuves de séries B, C, D et E.

Art. D.1.2.04. En dames, sont organisées les épreuves de séries A, B, C et D.

Sous-section 3 Championnats provinciaux

Art. D.1.3.01. Dans toutes les épreuves énumérées dans le chapitre des championnats individuels des Règlements Sportifs de la F.R.B.T.T., sauf en série A, les C.P. organisent chaque année, aux dates fixées dans le calendrier national, les championnats de leur province.

Art. D.1.3.02. En fonction des modalités reprises dans des Règlements Sportifs de la F.R.B.T.T., les championnats individuels provinciaux peuvent servir également d'épreuves éliminatoires qualificatives pour les championnats individuels nationaux dans les séries énumérées tant en simple qu'en double et en double mixte.

Art.D.1.3.03. Les championnats individuels provinciaux en simples servent également d'épreuves éliminatoires qualificatives pour les championnats individuels de l'AFTT.

Art. D.1.3.04. Les C.P. organisent également des championnats provinciaux individuels de non classés en simple, en double et en double mixte, tant pour les messieurs que pour les dames.

Art. D.1.3.05. En simple, les joueurs non classés peuvent s'inscrire, soit dans la série non classés, soit dans la série immédiatement supérieure.

Art. D.1.3.06. En double, une équipe composée de deux joueurs non classés peut s'inscrire, soit dans la série non classés, soit dans la série immédiatement supérieure.

Sous-section 4 Éliminatoires régionales

Art. D.1.4.01. Les C.P. peuvent organiser des éliminatoires régionales qualificatives pour les championnats provinciaux.

Section 2 Formule

Art. D.2.1. Toutes les séries de simples, de doubles et de catégorie d'âge se déroulent par élimination directe en trois sets gagnants.

Art. D. 2.2 Poules

Les différentes séries Vétérans/Aînées peuvent éventuellement comporter un tour préliminaire en poules pour étoffer la compétition.

Les championnats individuels de l'AFTT peuvent éventuellement comporter un tour préliminaire en poules pour étoffer la compétition.

Toute décision à prendre en la matière appartient au J.A. et n'est pas susceptible d'appel.

Section 3 Élaboration des tableaux

Art. D. 3.1 Responsables

§1^{er} Pour les championnats AFTT, les tableaux de toutes les séries sont établis à l'avance par la CSF en présence du juge-arbitre.

§2 Pour les championnats provinciaux, les tableaux sont établis au niveau de chaque province, sous l'égide du CP concerné.

Art. D. 3.2 Pour les toutes les séries de simple, les règles suivantes sont d'application :

- 1° S'il est qualifié pour l'épreuve en question, le joueur victorieux lors du championnat de la même série de la saison précédente est placé d'office au numéro 1 ;
- 2° Aux places suivantes, sont placés successivement tout d'abord les joueurs dont le classement porte un indice "0", puis les joueurs dont le classement individuel comporte un indice "2" et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les joueurs aient été placés ;
- 3° les joueurs d'une même province doivent être répartis le plus harmonieusement possible dans les huitième, quart et demi tableaux ;
- 4° les joueurs d'un même club doivent être répartis le plus harmonieusement possible dans les huitième, quart et demi tableaux ;

Art. D. 3.3 Pour toutes les séries de doubles, les règles suivantes sont d'application :

- 1° Pour toutes les séries, le juge-arbitre établit une liste des paires classées dans l'ordre déterminé sur base du tableau handicap (total des points handicap des deux joueurs par rapport à un joueur N.C.);
- 2° En cas d'égalité de pareil classement, l'avantage est accordé à la paire comportant le joueur ayant le meilleur classement individuel. En cas d'égalité absolue, l'ordre est déterminé par tirage au sort;
- 3° Si elle est qualifiée pour l'épreuve en question, la paire victorieuse lors du championnat de la même série lors de la saison précédente, est placée d'office en numéro 1;
- 4° En cas de non-participation de cette paire, la paire occupant la meilleure place dans la liste dont question au 1° est placée en numéro 1;
- 5° En numéro 2, est ensuite placée la paire la mieux classée parmi les paires restantes, à la liste précitée;
- 6° Sont ensuite classées par tirage au sort aux numéros 3 ou 4, les deux paires les mieux classées parmi les autres paires restantes dans la liste précitée;
- 7° Les paires restantes sont ensuite placées aux places suivantes dans l'ordre dans lequel elles apparaissent à la liste précitée.

Section 4 Arbitrage

- Art. D.4.1 Le joueur gagnant remet la feuille de match au juge-arbitre. Il est responsable de l'exactitude du résultat inscrit.
- Ensuite il porte la feuille du match suivant à la table où vient de se dérouler son match.
- Le perdant qui prend sciemment la place du vainqueur sera disqualifié par le juge-arbitre dès que la substitution sera constatée.
- Il n'existe pas de recours contre la décision du juge-arbitre.
- Art. D.4.2 Le joueur perdant est tenu de conserver la balle et de rester à la table pour y arbitrer le match suivant, sauf avis contraire du juge-arbitre.
- Art. D.4.3 En cas de non-respect de l'Art. D.4.1 et l'Art. D.4.2, le joueur concerné sera convoqué devant le (la) comité (commission) compétent(e) pour y être jugé.
- Une suspension éventuelle ne pourra cependant s'appliquer qu'aux compétitions individuelles. En tout état de cause une amende sera appliquée.

SAISON 2017-2018



PORTES OUVERTES

*Pendant la période du **15/05/2017 au 15/03/2018**
(Une seule organisation par année sportive)*

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Inscriptions :

Celles-ci devront **parvenir chez Isabelle Pietquin au moins un mois** avant la date d'organisation de la manifestation.

Par retour de courrier, les cercles sportifs recevront confirmation de leur participation, le document excel (liste de participants) ainsi que le document pour le moniteur agréé par l'adepts.

2. Devoirs des cercles sportifs organisateurs :

- a) Apposer éventuellement leurs affiches.
- b) Assurer une publicité de nature à attirer un maximum de participants.
- c) Assurer une présence effective et un accueil chaleureux aux participants lors des portes ouvertes. (un contrôle sur place sera effectué par la responsable provinciale)
- d) Qu'il y ait eu ou non des participants à votre journée POP, **renvoyez impérativement (UNIQUEMENT par courriel support excel) la liste des participants à l'adresse suivante : pietquinisabelle@gmail.com - dans les 5 JOURS OUVRABLES) qui suivent l'organisation, sous peine de nullité de l'octroi du bon d'achat**, ainsi que la note de frais du cadre diplômé figurant sur la liste officielle de la Fédération.

Ces mesures seront de stricte application.

Les formulaires sont disponibles sur le site de la province : www.frbtt-namur.be

- e) Ne renseigner sur les listes **que les visiteurs n'ayant jamais été affiliés à une quelconque fédération de tennis de table ou ne bénéficiant pas d'une licence A dans l'année de référence.**
- f) Le club participant doit envoyer une copie de l'affiliation du nouveau joueur affilié à la responsable des Portes Ouvertes de la Province. Celle-ci contrôlera alors si le nom de ce joueur figure sur la liste des participants aux POP et sur la liste de force du club concerné.
L'affiliation sera elle, envoyée directement à l'AFTT.

3. Avantages des cercles sportifs pris en compte par le C.P.N.

- a) Le cercle sportif qui a effectivement satisfait à toutes les conditions des points 1 et 2, recevra comme cadeau :

Un bon d'achat d'une valeur de 75,00 euros valable dans un des magasins DANDOY.

- b) Le cadre technique (figurant sur la liste officielle de la Fédération) recevra un défraiement de 40,00 € pris en charge par la province de Namur sous condition d'envoi de la note de frais dans les délais impartis. Une seule prestation de moniteur sera acceptée par cercle sportif.

c) Le club recevra une remise de la partie de la cotisation revenant à la Province avec un montant minimum de **11€** sur l'inscription de chaque nouveau joueur affilié suite aux portes ouvertes ayant répondu à toutes les conditions des points de ce présent règlement.

Responsable : Isabelle Pietquin, – Tél : 071/781 176 – GSM : 0494 / 193 417
E-mail : pietquinisabelle@gmail.com

**FORMULAIRE DE PARTICIPATION AUX JOURNEES PORTES OUVERTES
A RENVoyer DUMENT COMPLETE A LA RESPONSABLE DE LA PROVINCE DE NAMUR
DE LA PROVINCE DE NAMUR
AU MOINS UN MOIS AVANT LA DATE D'ORGANISATION DE LA
MANIFESTATION**



CERCLE SPORTIF :

INDICE :

RESPONSABLE :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Organisera sa journée "Portes Ouvertes Ping" selon les modalités suivantes :

Date d'organisation : *NOUVEAU*

(date entre le 15 MAI 2017 et le 15 MARS 2018)

Horaire :

Local :

Activités prévues :

Le cercle sportif aura un cadre présent :

oui ☐

non ☐

(une seule prestation de cadre sera prise en charge par la Province de Namur)

Nom et Prénom du cadre agréé par la Fédération :

Numéro de brevet :

Niveau :

Cadeau de participation :

UN BON D'ACHAT D'UNE VALEUR DE 75,00 EUROS VALABLE
DANS UN DES MAGASINS DANDY.

UNE REMISE DE 11€ MIN. SUR L'AFFILIATION DU NOUVEAU JOUEUR

Signature du responsable du cercle sportif,
qui s'engage à respecter scrupuleusement les conditions de participation

Date :

Signature :

RESPONSABLE PROVINCIALE : Isabelle PIETQUIN

GSM : 0494/193417

mail : pietquinisabelle@gmail.com

Tél : 071/781176

Classement du challenge « Only Girls » 2017

1. Tschirr Margaux B2 (Malonne) - Duvivier Marie
2. Herinne Vivianne D6 (Vedrin) – Jonckheere Christine
3. Fameree Monique D4 (Saint-Marc) - Poncelet Véronique
4. Poncelet Marie-Lise D4 (Saint-Marc) - Biname Stephanie
5. Legros Alicia D6 (Bossière) - Wauters Priscilla
6. Namur Aurore B6 (Malonne) - Duchêne Florence
7. Quertinmont Laura D2 (Moustier) - Bonne Léana
8. Baronheid Sophie C6 (Malonne) - Declercq Sabrina
9. Vonèche Monique C2 (Moustier) - Gobbe Lana
10. Dumont Maëlle D6 (Flawinne) - Georges Catherine
11. Duvivier Estelle B0 (Malonne) - Rondeau Lola
12. Duvivier Eloïse C0 (Malonne) - Rondeau Julie
13. Houyoux Coralie D6 (Bossière) - Houyoux Alicia
14. Thoron Amélie C4 (Moustier) - Walgraffe Lily
15. Lorand Elisa D2 (EBS) - Hermand Lena
16. Davister Christelle D4 (Moustier) - Dembiermont Lucie
17. Lorand Émilie C4 (EBS) - Collard Clélia
18. Mandelaire Vence B6 (EBS) - Tamma Thalia
19. Legros Emelyne C4 (Moustier) - Lambert Tania
20. Vancrutsen Sandra C6 (Moustier) - Vancrutsen Medisson
21. Gilles Manon D0 (Moustier) - Bonne Alessya

MASTERS (M) NAMUROIS SAISON 2017-2018

M 01 DIMANCHE 20 AOUT 2017 : VILLERS-PROMOTION (Série C)

Contact : SOUMOY Christophe Tél. : 081/51.26.24

M 02 SAMEDI 26 AOUT 2017 : TT SMS (Série C)

Contact : PARMENTIER Gérard Tél. : 071/78.73.77 – GSM : 0475/69.62.68

M 03 DIMANCHE 27 AOUT 2017 : T.T. BUNNY (Série C)

Contact : MARBEHANT Patrick GSM : 0472/70.74.75

M 04 SAMEDI 02 SEPTEMBRE 2017 : HAYON EBS (Série B)

Contact : BLANCHART Christelle GSM 0495/60.91.68

M 05 DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2017 : T.T. LEUZE 65 (Série C)

Contact : THOMAS Arthur Tél. : 081/65.74.05 – GSM : 0476/38.50.02

M 06 DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2017 : PPC PATRIA BEAURAING (Série C)

Contact : FASTRES Mickael 0498/91 09 51

M 07 DIMANCHE 15 OCTOBRE 2017 : MALONNE (Série B)

Contact : NAMUR Christophe GSM :0496/34.51.27

M 08 DIMANCHE 22 OCTOBRE 2017 : TTSM JAMBES (Série C)

Contact : WINAND Philippe Tél. : 081/30.71.67 – GSM : 0476/64.51.51

M 09 DIMANCHE 5 NOVEMBRE 2017 : TTC HAVELANGE (Série C)

Contact : ALEXANDRE Pascal GSM : 0479/21.49.70

M 10 DIMANCHE 19 NOVEMBRE 2017 : CTT ROUILLON (Série C)

Contact : DUMONT Benoît GSM : 0475.70.21.87

M 11 DIMANCHE 28 JANVIER 2018 : PALETTE GEMBLoux (Série C)

Contact : JACOB Sébastien GSM : 0472/29.55.44

M 12 DIMANCHE 4 FEVRIER 2018 : TT RHISNES (Série C)

Contact : ROBAYE Sébastien Tél. : 0478/78.01.16

M 13 SAMEDI 10 FEVRIER 2018 : CHAMP D'EN HAUT (Série B)

Contact : PETIT Patrick Tél. : 0498/49.39.78

M 14 DIMANCHE 25 FEVRIER 2018 : T.T. VEDRINAMUR (Série B)

Contact : LAFORGE Eli Tél.: 081/21.16.07 – GSM: 0475/54.12.19

M 15 DIMANCHE 11 MARS 2018 : TTSC MOUSTIER (Série C)

Contact : QUERTINMONT Rudi GSM : 0494/67.37.54

M 16 DIMANCHE 25 MARS 2018 : LE PING BURNOT (Série C)

Contact : TOUSSAINT Jean GSM : 0495/03.60.34

M 17 SAMEDI 7 AVRIL 2018 : PROFONDEVILLE (Série B)

Contact : FAVEREAUX Jean-Claude GSM: 0474/43.43.08

DIMANCHE 22 AVRIL 2018

Journée finale des 18^{ème} MASTERS Namurois sera organisée par le club de BEAURAING

Seront qualifiés pour cette compétition : les 8 premiers classés en catégorie NC-E6/E4-E2/E0-D6/D4-D2/D0-C affilié(e)s à un club de la province de Namur. En cas de désistement annoncé, les classés suivants seront repêchés.

DES PRIX IMPORTANTS EN ESPECES SERONT REMIS AUX 3 MEILLEURS

MODE DE QUALIFICATION POUR LA JOURNEE FINALE DES MASTERS NAMUROI

Seront qualifiés pour cette compétition :

Les 8 premiers classés (messieurs et dames avec leur classement homme) **affiliés en province de Namur** dans les catégories :

- NC
- E6 / E4
- E2 / E0
- D6 / D4
- D2 / D0
- C

Présence obligatoire à la finale :

Un mail avec les qualifiés sera envoyé via la liste info de la province. Les joueurs qualifiés doivent confirmer, le plus rapidement possible, leur présence par mail soit eux-mêmes, soit via leur secrétaire de club à Frédéric GRANDJEAN. Sans réception d'une confirmation de la présence 96h avant la compétition, le classé suivant sera automatiquement repêché.

L'absence non prévenue 48h avant la compétition sera sanctionnée d'une amende de 30 €.

Mode de qualification :

1. Chaque participation effective à un tournoi rapportera **5 points** à chaque joueur.
2. **Chaque victoire** (en poule ou en tableau final) rapportera **un point** supplémentaire.
3. Un bonus sera attribué suivant la place obtenue :
 - ♦ ¼ finaliste : **1 point**.
 - ♦ ½ finaliste : **2 points**.
 - ♦ Finaliste : **3 points**.
 - ♦ Vainqueur : **5 points**.
4. Seuls les **12 meilleurs résultats** seront retenus pour le classement final.
5. Pour être repris dans le classement final, un joueur devra participer à un **minimum de 5 Masters**.

Classement :

Il sera tenu à jour par Monsieur Frédéric GRANDJEAN et publié régulièrement sur le site de la province.

Pour toute réclamation ou renseignement complémentaire sur les Masters, vous pouvez contacter les responsables provinciaux :

Monsieur Frédéric GRANDJEAN

Rue des Nobles, 74

5003 SAINT-MARC

GSM : 0485 / 40 87 39

E-mail : frederic.grandjean@hotmail.com

18^{ième} MASTER NAMUROIS

TOURNOI DE T.T.S.M. JAMBES

Date : dimanche 22 octobre 2017

Local : Rue du Trèfle 2
5100 Jambes

Horaire :

- 09 h 00 : Série E6/E4
- 10 h 30 : Série D6/D4
- 12 h 00 : Série NC
- 13 h 00 : Série E2/E0
- 14 h 30 : Série D2/D0
- 15 h 30 : Série C spécial (pas de poules)
- 17 h 00 : Série C

Inscriptions :

Philippe WINAND
Avenue de la Sauge, 13
5100 Jambes
GSM : 0476/645.151
E-mail : piwi5100@gmail.com

Inscriptions jusqu'au jeudi 19 octobre 2017

Tarif Master : 3,00 € par série

Petite restauration assurée toute la journée.

Masters E6-E4 - classement provisoire

				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Tot
1	DEMARET Olivier	E4	N068	10	11	14	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45
2	MASSON Catherine	E4	N068	17	9	-	9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	35
3	SCOHY Jeremy	E4	N052	7	15	-	6	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	35
4	BAUWENS Gilles	E6	N051	5	7	9	6	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33
5	HAID Michel	E4	N041	-	9	8	9	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32
6	VERBAERT Dominic	E4	N218	8	7	9	-	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32
7	EBROIN Theo	E4	N052	-	-	-	12	15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27
8	JANSSENS Benoit	E4	N068	6	-	12	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26
9	BODART Michel	E4	N201	-	6	6	8	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26
10	SCOHY Jean Marie	E6	N052	6	-	-	6	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17

Masters E2-E0 - classement provisoire

				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Tot
1	VANHOUTTE Romain	E2	N104	8	11	13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32
2	PINTIAUX Lionel	E0	N112	-	13	14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27
3	GENARD Nathalie	E0	N068	6	8	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20
4	DATOUSSAID Halim	E2	N176	8	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16
5	DANIEL Jean-Baptiste	E0	N047	-	14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14
6	ONBELET Remy	E0	N207	-	-	9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9
	PIRAUX Christophe	E2	N182	9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9
8	GENEE Christophe	E2	N052	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6
	MARBEHANT Patrick	E2	N207	-	-	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6

Masters D6-D4 - classement provisoire

				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Tot
1	VERBAERT Lucas	D6	N218	6	6	6	6	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30
2	GOFFIN Michael	D4	N036	-	10	-	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21
3	MAILLEUX Igor	D6	N073	-	-	10	-	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20
4	SCOYER Cindy	D4	N027	-	-	-	16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16
5	HAYE Gregory	D6	N102	-	-	15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15
6	FLORINS Michael	D6	N153	6	9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15
7	MARIEN Gilbert	D4	N079	-	-	-	-	14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14
8	REUTER Sylvain	D6	N153	6	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14
9	MARBEHANT Quentin	D6	N182	7	-	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13
10	ANTOINE Pauline	D4	N027	-	-	-	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11
	REMION Didier	D6	N158	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11

Masters D2-D0 - classement provisoire

				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Tot
1	LABRIQUE Mathias	D2	N068	8	9	9	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31
2	HEINE Anne	D2	N069	9	9	-	-	9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27
3	PERIN Denis	D2	N146	9	-	-	6	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25
4	DESCHOENMAEKERS Kevin	D0	N101	-	-	-	9	9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18
5	PIOT Steve	D2	N146	-	-	-	-	14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14
	VANDERMEULEN Alain	D0	N207	-	-	14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14
	YAVARI Sebastien	D0	N101	-	-	-	14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14
8	PIETERS Raphael	D2	N130	-	-	-	5	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11
9	ALLARD Elie	D2	N073	-	-	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6
	GERMAIN Alan	D0	N130	-	-	-	-	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6
	MANDELAIRE Vence	D0	N027	-	-	-	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6
	VAN RINTEL Ludovic	D0	N028	-	-	-	-	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6

Masters C - classement provisoire

				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Tot
1	DEHAN Christopher	C0	N036	14	13	9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36
2	FRANCHINI Giovanni	C6	N101	5	7	6	6	9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33
3	TONDU Michael	C2	N051	12	-	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23
4	NOUMWEILLER Stephen	C4	N052	6	-	-	14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20
5	MALOTEAU Michael	C6	N153	7	-	5	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18
6	BRESCIANI Olivier	C2	N025	6	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16
7	DUCHATELET Dorian	C6	N112	-	-	15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15
8	COOREMANS Cedric	C0	N079	-	-	-	-	14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14
9	DOBBELSTEIN Milo	C4	N069	-	-	-	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11
	DUTRIEUX Thibault	C2	N079	-	-	-	-	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11

CENTRE NAMUROIS DES SPORTS

CAFETERIA

Gérants : Ronald et Michaël
Petite restauration

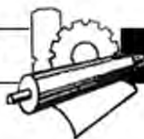
SALLE POUR RECEPTION
ET BANQUET (200 Couverts)

POSSIBILITE DE TOUTE ORGANISATION

ORGANISATIONS PONGISTES
DU COMITE PROVINCIAL NAMUROIS

AVENUE DE TABORA, 21 - 5000 NAMUR TEL: 081/73.32.47

IMPRIMERIE



WATELET

S.P.R.L.

Offset
numérique

Imprimerie
Compo Graphisme
Partenaire PME & industries

Rue de la Basse-Sambre, 10 - B 5060 ARSIMONT (SAMBREVILLE)

Tél. 071/77.35.09 • Fax. 071/77.45.92

E-mail : imprimerie.watelet@skynet.be



www.dandoy-sports.eu

NAMUR

**Chaussée de Waterloo, 314
5002 Saint-Servais**

*vous découvrirez un choix
exceptionnel !*

*un éventail incomparable dans
les plus grandes marques !*

PARTENAIRE OFFICIEL DE LA PROVINCE DE NAMUR

NOS AUTRES POINTS DE VENTE :

LIÈGE 04/234.61.64	BRUXELLES 02/660.49.54	VERVIERS 087/22.05.73
CHARLEROI 071/30.36.80	NAMUR 081/73.39.04	ANTWERPEN 03/541.30.28
RACHECOURT 0495/61.23.46		



www.dandoy-sports.eu

www.dandoy-sports.eu

Email : info@dandoy-sports.com

Siège social : Zoning de Biron, Allée des Artisans, 5 – 5590 Ciney Tél. 083/21.35.64 – Fax 083/21.68.62